



## Conditions générales de ventes formations inter-entreprise

Pour que l'inscription du ou des stagiaires soit considérée comme définitive, le bon de commande officiel et la convention de formation signée doivent être retournés au service formation de Ritme au plus tard 15 jours avant la date d'ouverture du stage. Tout stage commencé est facturé intégralement.

L'absence ou l'abandon au cours du stage de certains participants ne pourra remettre en cause le prix convenu et annoncé dans la proposition.

L'inscription à une formation inter-entreprise est nominative, qu'elle soit assurée en présentiel ou en distanciel. La mise à disposition, le partage, le transfert, la cession ou la revente du matériel et de tout élément du dispositif pédagogique (y compris les liens de connexion, logiciels, accès aux plateformes d'apprentissage et enregistrement vidéos) fourni dans le cadre de la prestation de formation est formellement interdite.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, dans la mesure où cette demande est faite dans les 15 jours qui précèdent le début de la formation.

Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être formulées oralement et confirmées par écrit (courrier, fax, e-mail). Toute demande d'annulation d'inscription non écrite est réputée nulle.

En cas d'annulation par le client moins de 15 jours calendaires avant le début du stage, l'intégralité du montant de la formation reste due à Ritme.

En cas de report par le client entre le 15<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> jour calendaires avant le début du stage, Ritme facturera une indemnité de report au client. Cette indemnité sera égale à 30% du montant total de la session reportée.

Toute demande de report survenant dans un délai inférieur à 10 jours calendaires de la date de début du stage sera considérée comme une annulation de la formation.

Sera considérée comme reportée toute formation dont la date de début du stage survient dans un délai de 3 mois calendaires suivant la date initialement fixée. Tout report du début de stage au-delà de cette période de 3 mois calendaires sera considéré comme une annulation. En cas d'annulation du stage par Ritme, l'intégralité des sommes payées à Ritme sera restituée au client.

Ritme se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son Consultant Formateur, ...) sans dédommagements, ni pénalités au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités.

Ritme ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou de son report à une date ultérieure.

### FRANCE

72, rue des Archives  
75003 PARIS  
[formation@ritme.com](mailto:formation@ritme.com)  
+33 (0)1 42 46 00 42

### BELGIQUE

40, rue des Anciens Étangs  
1190 BRUXELLES  
[info@ritme-be.com](mailto:info@ritme-be.com)  
+32 (0)2 203 90 48

### SUISSE

21, rue Saint-Laurent  
1003 LAUSANNE  
[info@ritme.ch](mailto:info@ritme.ch)  
+41 (0)21 711 15 20